

La Personne Publique

Communauté de Communes de
l'Atrebatie

**AVENANT du 30/03/2011
AU CONTRAT CADRE
N°2009/2312**

RÉALISATION

EXPLOITATION



EMAILING & NEWSLETTER

NOM DE DOMAINE



CAS PARTICULIER



Hébergement par la Personne Publique

**ACCEPTATION & SIGNATURE DE CE CONTRAT CONDITIONNENT
LE DEMARRAGE DE LA PRESTATION**

SOMMAIRE

ANNEXES.....	7
Annexe 2. Exploitation.....	8
Annexe 2. Nom de domaine.....	12

ENTRE : TELMEDIA,

SARL au capital de 25 000 €

Immatriculée au RCS de LILLE sous le numéro 503119646,

dont le siège est situé CA de l'Epinoy CD 952 59175 Templemars, représentée par Monsieur Gérald KACZMAREK, en sa qualité de gérant.

Ci-après **TELMEDIA**

D'une part,

ET :

Communauté de Communes de l'Atrebatie

81 rue d'Arras

62690 HERMAVILLE

représentée par

Ci-après La Personne publique

D'autre part,

Ensembles dénommés les Parties

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

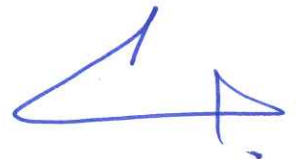
La communauté de Communes de l'Atrébatie a confié à TELMEDIA la conception et la réalisation d'un nouveau espace commerçants-artisans sur votre site internet, mis en ligne le 18/11/2010.

Le présent avenant au contrat 2009/2312 a pour objet d'assurer l'hébergement de ce nouveau site, en mutualisant l'exploitation des deux sites ; la maintenance souscrite reste de 1 heure par mois, pour les deux sites.

Seules les annexes ont été modifiées, les autres dispositions du contrat restant inchangées.

Afin de régulariser la prestation d'hébergement du nouveau site, en ligne depuis novembre 2010, la date de démarrage du présent avenant sera le 1er décembre 2010 pour une période d'un an renouvelable à chaque date anniversaire. *sans toute nouvelle hor.*

Concernant le nom de domaine, la réservation est annuelle et le renouvellement se fait au mois de Mai.



Fait à *TEMPLEMARS*,

En deux exemplaires originaux

Le 11 Mai 2011

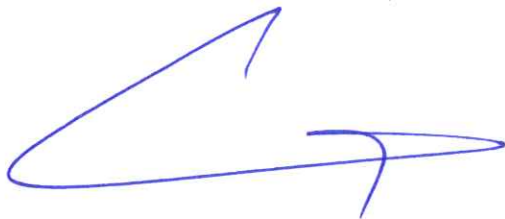
Chaque signature est précédée de la date et des mentions Lu et approuvé

Pour la Personne Publique

A. Curry

En sa qualité de *DS*

SIGNATURE



*Lu et approuvé
avec sa mention
manuscrite p 4.11.*

Pour TELMEDIA

Monsieur

Gérald KACZMAREK

En sa qualité de

Gérant

SIGNATURE



Annexes

Annexe 1. Exploitation

FORMULES & TARIFS

Au titre des services d'exploitation décrits ci-après, la formule d'exploitation retenue par la personne publique est la suivante.

Cette formule prend effet le lendemain de la signature du procès-verbal de fin de vérification de service régulier.

CHOIX DE LA FORMULE

▶ Départ	90 € ht / mois	<input type="checkbox"/>
▶ Initiale : deux sites	225 € ht / mois	<input checked="" type="checkbox"/>
▶ Confort	345 € ht / mois	<input type="checkbox"/>
▶ Pro	570 € ht / mois	<input type="checkbox"/>

PÉRIMÈTRE DU CONTRAT D'EXPLOITATION (RAPPEL)

- ▶ L'assistance technique téléphonique,
- ▶ Les interventions de maintenance évolutive,
- ▶ Les interventions correctives selon tarif « heure supplémentaire » correspondant,
- ▶ à régulariser les demandes d'interventions correctives et évolutives.

INTERLOCUTEUR PRINCIPAL DE LA PERSONNE PUBLIQUE (CONSEILLE)

- Nom : Queval
- Prénom : Tony
- N° de téléphone: 03 21 59 34 59
- Email :tqueval@cc-atrebatie.fr

NB : La facturation a lieu en début de chaque trimestre pour l'intégralité du trimestre à venir. Toutes les factures de TELMEDIA sont payables par la personne publique dans un délai qui ne peut excéder 45 jours fin de mois. A la fin de chaque mois, un détail récapitulant toute la maintenance évolutive effectuée est envoyé à la personne publique (interlocuteur nommé ci-avant). La plus petite unité de mesure pour les interventions de maintenance est le quart d'heure (15 minutes). Le temps de maintenance technique générale non consommé par la personne publique à l'intérieur d'un même trimestre ne peut donner lieu à remboursement. En cas de dépassement du forfait, TELMEDIA procède à une régularisation sur la base horaire « heure supplémentaire » correspondant à la formule retenue par la personne publique. En cas de dépassement prolongé deux trimestres consécutifs, les parties conviennent de fixer de nouvelles conditions au contrat d'exploitation.

LES FORMULES D'EXPLOITATION (SYNTHÈSE)

- ▶ L'équipe support & exploitation intervient du **lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**.
- ▶ Joignable sur le numéro **03 20 58 00 36** et/ou
- ▶ Par courrier électronique à l'adresse suivante **maintenance@telmedia.fr**

OFFRES	Tarif mensuel	Hébergement mutualisé	Audience	Hot-line		
				Récapitulatif mensuel par email	Extranet de suivi	Crédit-temps mensuel / Heure supplémentaire
Départ	90	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	120
Initiale : pour deux sites	225	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1h00	95
Confort	345	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3h00	85
Pro	570	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6h00	75

Annexe 2. Nom de domaine

TELMEDIA vous propose son service de réservation de nom de domaine

CARACTERISTIQUES GENERALES

- ▶ Gestion de plusieurs centaines de noms de domaine,
- ▶ Suivi et renouvellement annuels,
- ▶ Cablage sur les applications,
- ▶ Réservation des extensions suivantes (sous réserve de disponibilité),

*.asia *.at *.be *.biz *.cc *.ch *.cn *.co *.com *.cz *.de *.eu *.fr *.info
 *.it *.li *.lu *.me *.mobi *.name *.net *.nu *.org *.pl *.pro *.re *.tv *.tw
 *.us

COÛTS

▶ Noms de domaine réservés à ce jour :	cc-atrebatie.fr entreprises-atrebatie.fr
▶ Coût initial de réservation	40 € ht (par nom)
▶ Transfert vers TELMEDIA	40 € ht (par nom)
▶ Transfert à un autre prestataire	40 € ht (par nom)
▶ Création / modification / suppression d'un sous-domaine	40 € ht (par nom)
▶ Modification de données auprès du registrar	40 € ht (par nom)
▶ Renouvellement annuel	40 € ht (par nom)

Sauf précision contraire dûment acceptée par les deux parties préalablement à la réservation effective du nom de domaine concerné, le renouvellement de ce dernier est réalisé par tacite reconduction. Afin de procéder à une réservation en bonne et dûe forme, merci de bien vouloir remettre à TELMEDIA le document de travail qui vous sera communiqué à cet effet.